



PREMIER MINISTRE

Paris, le 4 décembre 2015

Objet : campagne de sensibilisation grand public « Réagir en cas d'attaque terroriste ».

Mesdames, Messieurs,

A la suite des attentats du 13 novembre 2015, le Premier ministre a souhaité mobiliser la société française pour qu'elle soit mieux préparée à se protéger face à la menace terroriste. Il a donc décidé de lancer, avec votre soutien, une action de communication forte qui a pour objectif de sensibiliser chaque citoyen au risque auquel il pourrait être confronté et de lui inculquer des réflexes destinés à le protéger et à sauver des vies.

Pour être efficace, cette campagne de sensibilisation doit, sans être anxiogène, répondre de manière très concrète aux attentes de la population et rester cohérente avec le message de vigilance porté par le plan Vigipirate. L'affiche « Réagir en cas d'attaque terroriste » marque le lancement de cette campagne. Il vous est donc demandé d'en assurer la plus large diffusion possible. Vous trouverez en annexe des recommandations à cette fin.

Par ailleurs, d'autres supports pédagogiques sont en cours de préparation : une vidéo et des guides de bonnes pratiques.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement au service d'une culture de défense et de sécurité citoyenne.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de notre considération.

Louis GAUTIER
Secrétaire général de la défense
et de la sécurité nationale

Christian GRAVEL
Directeur du service d'information
du Gouvernement

Annexe

Recommandations pour la diffusion de l'affiche

Les objectifs de l'affiche

L'affiche recommande des gestes réflexes simples qui doivent permettre à chacun de se protéger et qui peuvent sauver des vies en cas d'attaque terroriste. Pour rendre le message facilement mémorisable par le grand public, cette affiche s'articule autour du triptyque « S'échapper, Se cacher, Alerter ».

Ces trois volets correspondent à un ordre chronologique. Il faut d'abord s'échapper de la zone de danger. Si cela est impossible, il est impératif de s'enfermer ou de se cacher. Une fois hors de danger, il faut alerter les forces de l'ordre.

Les modalités d'affichage

Nous vous demandons de diffuser et d'apposer cette affiche le plus largement possible, dans les sites sous votre responsabilité. Par souci de cohérence et de visibilité, l'affichage peut se faire à proximité des affichettes Vigipirate déjà en place.

Cette affiche peut être téléchargée sur le site www.gouvernement.fr :
<http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2015/12/reagir-en-cas-d-attaque-terroriste.pdf>

Il est nécessaire de l'imprimer au format A3 et en couleurs.